

LA FRANÇAISE
FONTAINES SUR SAÔNE



GRAND LYON
la métropole



www.francaise-de-fontaines.fr/ ✉ francaisedefontaines@gmail.com ☎ 04 78 22 72 75

📘 La Française de Fontaines 📷 lafrancaisedefontaines
20 rue du stade - 69 270 Fontaines/Saône

Protocole Sanitaire au 1^{er} septembre 2020

Ce protocole est en vigueur dès la reprise le 1^{er} septembre et jusqu'à ce que la situation sanitaire nationale le nécessite. Il pourra être amendé ou complété à tout moment si la situation évolue ou sur demande des autorités (gouvernement, fédération, municipalité...) Il est demandé à chaque gymnaste et responsables légaux de l'appliquer sous peine d'exclusion des entraînements.

Référent covid-19 : Nathalie Treffort Ramos. @ : francaisedefontaines@gmail.com

Obtention du certificat Prévention COVID-19 Secteur Sportif FFGYM en juin 2020

Art 1 Port du masque obligatoire dans l'enceinte du gymnase pour tous.les les gymnastes de plus de 11 ans sauf pendant le temps de pratique. Tous.les les entraîneur.e .s, dirigeant.e.s porteront un masque dès leur entrée dans le gymnase.

Art. 2 a Pour tous les groupes sauf les cours baby : l'entrée se fera par la porte du centre. Une.e entraîneur.e sera à l'entrée pour accueillir les gymnastes. Le.la gymnaste ira se laver les mains aux toilettes. La sortie se fera par la 3^{ème} porte (au bout de gymnase).

Art 2 b Pour les cours baby : l'entrée se fait par la grande porte latérale (espace scolaire). Une.e entraîneur.e sera à l'entrée pour accueillir les gymnastes. Lavage des mains au gel hydroalcoolique. La sortie se fera par la porte de sortie de secours derrière le gymnase côté espace scolaire.

Art 3 Le gymnase sera interdit aux parents (à l'exception de la baby), les parents devront porter le masque et respecter les règles de distanciation sociale. Un.e seule.e accompagnateur.trice par enfant sera accepté.
Les parents devront attendre dehors en respectant les règles de distanciation. Interdiction de rentrer sans autorisation de l'entraîneur.e.

Art 4 Les entraînements se feront avec tous les accès ouverts sur l'extérieur (portes, issues de secours) afin de faire circuler l'air au maximum et de limiter les manipulations de poignées portes (points contacts) et le matériel pédagogique (petit matériel), sera désinfecté à la fin de chaque entraînement par les entraîneur.e.s.

Art 5 Les familles s'engagent à ne pas emmener leur enfant en cas de fièvre (+ de 38°C) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid 19 chez lui ou un membre de sa famille (Idem pour les entraîneur.e.s et les dirigeant.e.s).
Les familles s'engagent à prévenir l'entraîneur.e également de la situation.

Art 6 Les gymnastes doivent avoir une tenue vestimentaire propre à chaque entraînement, et les cheveux attachés. Ils.elles doivent venir avec un sac nominatif pour mettre masque, manique, gourdes, affaires personnelles.
Pour les groupes compétitifs, il est demandé d'apporter une boîte nominative pour mettre la magnésie. Cette boîte sera gardée par le club.

Art 7 L'accès aux vestiaires des filles (vestiaire au fond à droite) sera autorisé uniquement pour les cours à 17h30 pour se mettre en tenue. Les vestiaires de gauche sont interdit d'accès.
Les effets personnels seront déposés dans un sac sur les gradins à droite à distance les uns des autres. Interdiction d'utiliser les gradins de gauche qui sont réservés pour le club de la ST Louis Ruche
L'accès aux toilettes sera autorisé, les gymnastes utiliseront ceux du centre uniquement. Les autres toilettes sont réservés au club de la St Louis Ruche.

Art 8 Les entraîneur.e.s veilleront à ce que chaque gymnaste utilise du gel hydroalcoolique ou du savon dès que la situation s'avérera nécessaire.

Art 9 Dès que la météo le permettra, les échauffements se feront en extérieur. Prévoir à chaque entraînement une paire de basket

Art 10 Une liste de présence sera tenue à chaque entraînement, et pourra être remise aux autorités sanitaires à leur demande.

Signature des représentants légaux :

signature du ou de la gymnaste :